

Travaux de la Chambre

Meech? De quoi le Québec a-t-il profité dans ce régime avec le fait d'avoir, dans le Cabinet fédéral, un certain nombre de ministres québécois et d'avoir des premiers ministres québécois?

M. Paré: C'est une illusion.

M. Bergeron: C'est une illusion, comme le dit mon collègue de Louis-Hébert. C'était l'illusion du *French power*. On a bien sûr compris, depuis, que ce n'était qu'une illusion et les Québécoises et Québécois l'ont également compris et vont le manifester dès cet automne.

Cela dit, mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell nous parle d'un pays prospère et uni. Uni, c'est encore le cas, du moins théoriquement, en vertu de la Constitution, uni c'est encore le cas. On verra d'ici à l'automne. Mais prospère, c'est une autre affaire. Prospère, on peut en douter. J'en ai parlé dans mon discours, si mon collègue m'a écouté. Si mon collègue m'avait écouté attentivement, il aurait très certainement remarqué que ce pays n'est pas aussi prospère qu'il le prétend.

Mais pour répondre à sa question, je dirais d'abord que je m'interroge sur la raison pour laquelle le député de Glengarry—Prescott—Russell me pose une question en cette Chambre alors qu'il connaît très bien la réponse, il l'a donnée lui-même.

• (1245)

Ce que j'ai dit, c'est que nous avons toujours répondu «présents, présentes» lorsqu'il s'était agi de participer à des travaux qui étaient prolongés, notamment durant cette fin de semaine où on a travaillé sur cette mesure inique qui a été proposée par le gouvernement dans le conflit du rail. Nous avons siégé ici en grand nombre, toute la fin de semaine, pour s'opposer à cette mesure inique de la part du gouvernement fédéral. Je le disais tout à l'heure, certains de nos collègues se sont montrés un peu moins vaillants, mais c'est une autre chose.

Quant à l'autre question qui a rapport à l'article 27 du Règlement, je rappellerai également à mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, qui dit avoir bien écouté mon discours, que ce dont je parlais essentiellement ce n'est pas le fait de ne pas avoir prolongé précédemment les travaux de la Chambre. Ce dont je parlais dans mon discours, c'est de dire que le gouvernement a mal planifié, de telle sorte qu'on se retrouve avec un goulot d'étranglement à la fin de la session et qu'on doit adopter à toute vapeur un certain nombre de projets de loi. Cela va nuire à la qualité du débat en cette Chambre.

C'est tout ce dont j'ai parlé dans mon discours. Il faudrait écouter plus attentivement la prochaine fois.

[Traduction]

M. Jim Abbott (Kootenay—Est, Réf.): Monsieur le Président, c'est malheureux que chaque fois qu'un député du Bloc prend la parole, le débat dégénère en une lutte Québec—Canada. Je pense que le vrai problème, en ce qui concerne la motion du moins, a trait à la gestion des affaires du gouvernement.

Je me demande seulement si le député du Bloc ne conviendrait pas que ce qui est arrivé, c'est que le gouvernement a sciemment retardé l'adoption de projets de loi de manière à pouvoir faire pression sur les députés dans le cas de certaines questions, et

certainement sur de simples députés ministériels, en demandant l'attribution de temps sur certaines des questions soi-disant plus controversées.

J'estime—Monsieur le Président, vous me corrigerez si j'ai tort parce que j'ai pu utiliser ce terme l'autre jour—que c'est adopter des projets de loi furtivement. Il est vraiment malheureux qu'au Canada, un pays pourtant démocratique, le gouvernement commence par demander l'attribution de temps ou, autrement dit, la clôture, pour ensuite aller de l'avant avec cette mesure, sachant pertinemment que nous arriverons bientôt au 23. Ce n'était pas une surprise pour le gouvernement, pas plus que pour mon chef ni aucun autre député que nous arriverions là et qu'il nous restait une foule de projets de loi.

Je me demande si le député du Bloc ne conviendrait pas avec moi que cette motion a davantage trait à toute la question de la mauvaise gestion du gouvernement ou alors au fait que le gouvernement tente de faire adopter des projets de loi en se servant de la Chambre des communes comme d'un simple organe d'enregistrement.

[Français]

M. Bergeron: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de Kootenay—Est de sa question. Je le remercie parce qu'il me permet de mettre de l'accent sur mon message. En fait je suis tout à fait d'accord avec lui. C'est exactement ce que je disais, dans mon discours et dans la réponse à mon honorable collègue de Glengarry—Prescott—Russell, que dans les faits, ce gouvernement, par cette mesure qu'il nous présente aujourd'hui, fait preuve d'un amateurisme et d'une improvisation sans précédent.

Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue lorsqu'il dit qu'il y a un manque de planification de la part du gouvernement. C'est d'ailleurs l'objet de mon intervention pour indiquer que le gouvernement avait mal planifié ses travaux, ce qui fait que nous nous retrouvons en toute fin de session avec un goulot d'étranglement où nous avons une série de projets de loi à étudier et à adopter dans un délai très court. C'est donc dire que la qualité du débat et la qualité des interventions s'en ressentiront, particulièrement je pense pour mes collègues du Parti réformiste sur le projet de loi relatif au contrôle des armes à feu. Je pense qu'ils auraient souhaité pouvoir en parler plus longuement, quoique le temps qui a été imparti m'apparaît tout à fait raisonnable. J'imagine que de leur côté c'est une préoccupation.

De notre côté, nous avons des préoccupations quant à d'autres projets de loi dont on devra discuter à toute vitesse, à toute vapeur et sur lesquels nous aurions peut-être aimé pouvoir discuter plus longuement, mais le gouvernement a décidé de présenter une série de projets de loi à la dernière minute. Là, on se retrouve avec tous ces projets de loi, à adopter, à étudier, à discuter, à débattre avant deux semaines.

• (1250)

Alors, c'est un problème de planification. Cela n'a rien à voir, comme le soulignait tout à l'heure mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, avec le fait qu'on aurait dû prolonger les heures de débat plus tôt dans la session. On aurait dû déposer plus tôt les lois qui sont soumises à la Chambre aujourd'hui.